



En date du 02 septembre 2025

Expéditeur : BETA Énergie, entreprise locale de production de chaleur bois

Destinataires : habitant.es du bourg de la Chaise-Dieu

Objet : note d'information détaillée sur le projet de réseau de chaleur bois à La Chaise Dieu

Madame, Monsieur,

Suite à la 1^{ère} réunion publique de présentation du projet de réseau de chaleur Bois sur la Chaise Dieu le 9 juillet dernier, nous poursuivons le développement et la communication sur ce projet en vous donnant certaines informations clés, en complément du flyer en annexe, et ainsi vous permettre de nous faire part de votre position et besoins en énergie.

Pour rappel, ce projet consiste en la **construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur** (ou réseau primaire enterré dans les rues) sous forme d'eau chaude, **financée et exploitée par une future société dans laquelle la gouvernance sera partagée entre plusieurs acteurs du territoire, dont BETA Énergie majoritaire, mais aussi possiblement des citoyens et représentants des habitants de la Chaise Dieu**. Les abonnés au réseau seront donc "clients" de cette société qui facturera la chaleur aux abonnés.

Les travaux de construction, puis de maintenance et d'entretien, ainsi que le Service Après Vente (SAV) seront assurés par BETA Énergie, forte de plusieurs références dans le Livradois-Forez. La chaufferie bois comprendra plusieurs chaudières bois dont une toujours en secours, assurant ainsi un fonctionnement toute l'année sans interruption du service, même lors des entretiens.

Dans l'attente du périmètre final du réseau (en rappelant que plus il y aura d'abonnés, plus le tarif sera compétitif), **nous vous partageons quelques éléments économiques provisoires et indicatifs** (ces chiffres ne sont pas définitifs car ils dépendent du nombre de personnes raccordées).

Le tarif indicatif de la chaleur bois sera décomposé en :

- Une **part Variable** selon votre **consommation réelle** (relevée au compteur de la sous-station chez l'abonné) : **autour de 8 cts d'€HT/kWh** soit 84 € TTC/MWh
- Une **part Fixe ou abonnement** en fonction de la puissance demandée (c'est-à-dire souscrite par l'abonné, comme pour les compteurs EDF) : **35 à 50 €HT/kW souscrit**

Exemple pour une maison en résidence principale avec 15 kW de puissance souscrite et une consommation de 20 000 kWh/an* :

- Consommation annuelle : 20 000 kWh x 8 cts€HT/kWh = 1 600 €HT/an soit 1 688 €TTC/an (la TVA est à 5,5% et pas à 20% comme le gaz et le fioul)
- Abonnement : 15 kW x 35 à 50 €/kW = 525 à 750 € HT/an soit 46 à 66 €TTC/mois

* Pour exemple : 20 000 kWh/an utiles correspond à une consommation de 2 300 litres de fioul/an avec une chaudière fioul ancienne.



En date du 02 septembre 2025

Être raccordé au réseau de chaleur, c'est bénéficier d'un service incluant :

- Tous les travaux d'enlèvement de la chaudière fioul/gaz (à l'exception de la cuve fioul) et d'installation d'une sous-station* raccordée au réseau primaire et au circuit secondaire de l'habitation (circuit hydraulique de vos radiateurs - voir cas particuliers ci-dessous).
- Les réglages et les entretiens annuels, y compris changement de pièces (aucun coût d'entretien à prévoir).
- Le SAV 24h/24, 7J/7.

Ainsi, il est important de comparer cette solution à votre solution de chauffage actuelle en incluant également les coûts d'entretien et de renouvellement de votre installation.

**La sous-station produit le chauffage et l'eau chaude sanitaire en instantané (plus besoin de ballon), possède une régulation à paramétrer avec l'abonné et offre la possibilité de mettre en hors gel (5° ou 10° selon la demande) le circuit hydraulique de l'habitation.*

Quelques cas particuliers :

- **Pour les résidences secondaires qui n'ont pas de circuit hydraulique de chauffage**, il est possible de disposer d'une sous-station uniquement pour l'eau chaude sanitaire l'été.
- **Pour les résidences dont la chaudière est (quasi) neuve**, nous vous invitons à étudier la possibilité de revendre votre équipement car le prix du fioul ou du gaz sera très probablement toujours supérieur au tarif consommation du réseau de chaleur bois. Que votre chaudière soit neuve ou presque neuve, la rentabilisation de votre achat initial n'aura pas de sens avec un prix d'énergie fossile supérieur à celui de la chaleur bois.
- **Il est possible de conserver votre chaudière fioul/gaz en secours chez vous** (avec un by-pass), mais l'expérience montre qu'après 1 ou 2 ans de fonctionnement du réseau de chaleur bois, les particuliers abonnés souhaitent se débarrasser de leur chaudière. A ce moment-là, les coûts de dépose de leur chaudière seront à leur charge.

Afin d'affiner le dimensionnement du projet et d'étudier la faisabilité de raccorder votre résidence, nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à compléter le questionnaire ci-joint (sans engagement) au plus tôt (avec une date limite au 31 octobre) et à nous le renvoyer par courrier postal, email ou à le déposer en mairie.

Nous vous rappelons que le bon équilibre et la durabilité du futur réseau de chaleur de la Chaise - Dieu seront garantis par un projet collectif pour et avec les habitants, et par BETA Energie, entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire au service des communes rurales du Livradois.

L'entreprise BETA Energie reste à votre disposition pour répondre à vos questions, et pour réaliser une visite technique en cas de complexité ou d'incertitude sur votre installation.

En vous remerciant par avance pour votre coopération,

Bien cordialement,

BETA Énergie

Adresse : SAS BETA, 9 Chemin des Grandes, 43100 Vieille Brioude

Mail : contact@beta-energie.fr

N°tel : 04 71 50 08 76 (laisser votre message, nous vous rappellerons)